



ᑲᑎᐱᑦ ᐱᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᐱᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee



2018-2019

ᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
Rapport annuel/Annual Report



ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Search

Members Contact

FRANÇAIS / ENGLISH / ᑭᑎᑎᑦ

HOME

ABOUT

PUBLICATIONS

ENVIRONMENTAL ASSESSMENT

NUNAVIK AND THE ENVIRONMENT

LINKS

THE ENVIRONMENT AT THE HEART OF OUR CONCERNS

ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ
ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ
P.O. Box 930
Kuujuaq QC J0M 1C0
ᑭᑎᑎᑦ: 819-964-2961, ext. 2287
ᑭᑎᑎᑦ: 819-964-0694
ᑭᑎᑎᑦ: keac-ccek@krg.ca

ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ
Boreal Expressions (ᑭᑎᑎᑦ)

ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ
ᑭᑎᑎᑦ (ᑭᑎᑎᑦ)
ᑭᑎᑎᑦ (ᑭᑎᑎᑦ)
Boreal Expressions (ᑭᑎᑎᑦ)

ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ / ᑭᑎᑎᑦ
Etsetera Design

ᑭᑎᑎᑦ:
ᑭᑎᑎᑦ, ᑭᑎᑎᑦ U

©2019 ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ
ᑭᑎᑎᑦ

Comité consultatif de l'environnement Kativik
C. P. 930
Kuujuaq QC J0M 1C0
Téléphone : 819-964-2961, poste 2287
Télécopieur : 819-964-0694
Courriel : keac-ccek@krg.ca

Révision :
Expressions boréales (anglais)

Traduction :
Laina Grey (Inuktitut)
Mary Pilurtut (Inuktitut)
Expressions boréales (français)

Graphisme/production :
Etsetera Design

Page couverture :
Les monts Torngat, Kangiqsualujuaq
©Nancy Dea

©2019 Comité consultatif de l'environnement
Kativik

Kativik Environmental Advisory Committee
P.O. Box 930
Kuujuaq QC J0M 1C0
Telephone: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: keac-ccek@krg.ca

Revision:
Boreal Expressions (English)

Translation:
Laina Grey (Inuktitut)
Mary Pilurtut (Inuktitut)
Boreal Expressions (French)

Design / Production:
Etsetera Design

Cover page:
Torngat Mountains, Kangiqsualujuaq
©Nancy Dea

©2019 Kativik Environmental Advisory Committee



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᑲᑎᑕᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ, ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ 10, 2019

ᑕᑦᑕᑦ,

ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᑲᑎᑕᑦᑕᑦᑕ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ
2018-2019 ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ. ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕ KEAC-ᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ
ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᑕᑦᑕᑦ www.keac-ccek.ca. ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ,
ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑎᑕᑦ ᑕᑎᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᑕᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕ.

ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ,

ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦ
ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ

Kuujjuaq, 10 novembre 2019

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) vous présente son rapport annuel 2018-2019. Le rapport peut également être téléchargé sur le site web du CCEK à l'adresse suivante: www.keac-ccek.ca. Pour toute question concernant ce document, je vous invite à communiquer avec le secrétariat du CCEK au numéro indiqué ci-après.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif

Kuujjuaq, November 10, 2019

Dear Sir or Madame,

On behalf of the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC), it is our pleasure to transmit to you our annual report for 2018-2019. The report is also available for download on the KEAC website at www.keac-ccek.ca. Should you have any questions with regards to this document, please do not hesitate to contact the KEAC's secretariat via the coordinates below.

Respectfully,

Benjamin Patenaude
Executive Secretary

2018–2019

ᑲᑎᐱᑦ ᐱᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ
ᐱᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑲᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ

Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

ᐱᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ

Rapport annuel

Annual Report

ᐱᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᐱᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ 3

Table des matières..... 17

Table of Contents.....31

ጤና ማረጋገጫ ለጥቅም ላይ የዋለው የጥገና ሪፖርት (23 ሐምሌ ፲፱፻፲፱ ሐምሌ ፲፱፻፲፱ ሐምሌ ፲፱፻፲፱)



A white helicopter with blue and black markings, registration G-GNRX, is parked on a gravel airfield. Several people are standing around it, and a black bag is on the ground in the foreground.

11

በጋራ

[illegible]

ህብል፡ ላዲዮቶላኖቢኖር ህብረትላላኖር ልዎርኖር

ልረድላል፡ በረከታላላ፡ ህብል፡ ልዎርኖር፡ ህብረትላላኖር

ገጽ ረገጽ፡ (በህብረትላላኖር
 1980-ገጽ)፡ ህብረትላላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡
 ልዎርኖር፡ ህብረትላላኖር፡
 ገጽ፡ ላዲዮቶላኖር፡ ህብረትላላኖር፡

ገጽ ረገጽ (በህብረትላላኖር 2016-ገጽ)፡
 ገጽ፡ ላዲዮቶላኖር፡ ህብረትላላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡ ህብረትላላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡ ህብረትላላኖር፡

ገጽ ረገጽ ላዲዮቶላኖር
 (በህብረትላላኖር 2017-ገጽ)፡ ህብረትላላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡ ህብረትላላኖር፡
 KRG-ገጽ

ልረድላል፡ በረከታላላ፡ ህብረትላላኖር፡ ህብረትላላኖር

ገጽ ረገጽ (በህብረትላላኖር
 1999-ገጽ)፡ ህብረትላላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡

ገጽ ረገጽ (በህብረትላላኖር
 2006-ገጽ)፡ ህብረትላላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡

ገጽ ረገጽ (በህብረትላላኖር
 2013-ገጽ)፡ ህብረትላላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡

ልረድላል፡ በረከታላላ፡ ህብረትላላኖር፡ ህብረትላላኖር

ገጽ ረገጽ (በህብረትላላኖር
 2016-ገጽ)፡ ህብረትላላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡

ገጽ ረገጽ (በህብረትላላኖር
 2017-ገጽ)፡ ህብረትላላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡

ገጽ ረገጽ (በህብረትላላኖር
 2015-ገጽ)፡ ህብረትላላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡

ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡ ህብረትላላኖር

ገጽ ረገጽ (2013-ገጽ)፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡

ገጽ ረገጽ (2005-ገጽ)፡ ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡

ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡ ህብረትላላኖር

KEAC-ገጽ ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡ ህብረትላላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡ ህብረትላላኖር፡
 2005-ገጽ፡ MELCC-ገጽ ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡
 ለረከታላላ፡ ላዲዮቶላኖር፡ ህብረትላላኖር፡





Photo: Nancy Dea





Table des matières

Liste des sigles	18
Mot du président	19
Territoire couvert par le régime de protection de l'environnement et du milieu social (chapitre 23 de la CBJNQ)	20
Introduction	21
Résumé des activités réalisées en 2018-2019	22
Modifications législatives	22
Gouvernement provincial	22
Loi sur la qualité de l'environnement	22
Projet de règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques	22
Gouvernement fédéral	23
Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois	23
Matières résiduelles et dangereuses	23
Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik	23
Recyclage des canettes d'aluminium	23
Exclusion des Inuits du Québec des programmes de financement fédéraux liés à l'environnement et destinés aux communautés autochtones et nordiques	23
Secteur minier	24
Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier – MERN	24
Réhabilitation du site minier Asbestos Hill	24
Aménagement et occupation du territoire	24
Plan d'affectation du territoire public – MERN	24
Politique sur les parcs nationaux du Québec – MFFP	25
Aires protégées	25
Conclusion	25
Secrétariat	26
Réunions	26
Composition	27
Budget de fonctionnement	27

Liste des sigles

ACEE	Agence canadienne d'évaluation environnementale
ARK	Administration régionale Kativik
CBJNQ	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CCEK	Comité consultatif de l'environnement Kativik
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN.....	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PNK.....	Parc national Kuururjuaq
RCAANC.....	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
SCF	Service canadien de la faune
SPN	Société du Plan Nord
UL.....	Université Laval

Mot du Président

Une autre année bien remplie qui se termine pour le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Depuis la position privilégiée de président du comité que j'ai eu la chance d'occuper cette année, j'ai pu observer toute l'ampleur de la tâche accomplie par les membres et le personnel du secrétariat du comité en 2018-2019. Grâce au travail et au dévouement de toute l'équipe, la réflexion entreprise il y a près de 40 ans par le CCEK au sujet du régime de protection de l'environnement et du milieu social, établi par le chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), s'est poursuivie encore cette année avec rigueur et dynamisme. J'ose espérer que le contenu du présent rapport est exemplaire à cet égard.

En 2018-2019, le comité a continué à suivre avec beaucoup d'intérêt les changements majeurs que les gouvernements du Québec et du Canada prévoient apporter à leurs régimes d'évaluation environnementale respectifs. Dans ses avis et ses échanges auprès des autorités concernées, le CCEK a réitéré l'importance de considérer la fragilité unique des écosystèmes nordiques et la préséance du régime établi par la CBJNQ dans l'élaboration des nouveaux instruments législatifs et réglementaires qui encadreront l'évaluation d'impact à l'avenir.

Toujours dans le domaine de l'évaluation environnementale, le comité a aussi lancé un ambitieux projet d'analyse portant sur l'évaluation des impacts sociaux des projets de développement soumis aux processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik. Ce projet est réalisé en collaboration avec le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE).

Cette année encore, le CCEK a déployé des efforts considérables autour des questions environnementales cruciales pour la région, notamment la gestion des matières résiduelles, le développement minier, les parcs nationaux et la planification territoriale.

Enfin, une partie importante de nos travaux a été consacrée ces derniers mois à consolider les capacités humaines et financières du CCEK afin de faire face à l'augmentation constante de la charge de travail du comité dans les années à venir.

Le CCEK ne serait pas ce qu'il est sans les rencontres captivantes et les débats animés qui ont lieu à l'occasion des réunions du comité. À ce propos, je tiens tout particulièrement à saluer et à remercier le personnel du Parc national Kuururjuaq et celui de la Maison de la famille Qarmaapik de Kangiqsualujjuaq pour leur accueil chaleureux lors de la 157^e réunion du comité, tenue dans leur communauté en septembre 2018. J'aimerais aussi remercier les représentants de l'Administration régionale Kativik et de Parcs Nunavik pour avoir gentiment accepté de participer aux discussions de notre 159^e réunion, à Kuujjuaq, en mars 2019. Ces personnes, ainsi que toutes celles qui ont participé à nos rencontres au cours de l'année, ont été essentielles pour permettre au comité de remplir son mandat de manière efficace.

Cette année aura aussi vu le départ de l'un des membres nommés au CCEK par le gouvernement fédéral, M. Jean-Yves Savaria, après plus de 3 ans au sein du comité. Au nom des membres, du personnel du secrétariat du comité et en mon nom personnel, je tiens à remercier Jean-Yves pour la contribution qu'il a su apporter au CCEK. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Finalement, j'aimerais souligner l'excellent travail de notre secrétaire exécutif, M. Benjamin Patenaude et de notre analyste en environnement, Mme Nancy Dea. Le professionnalisme et la patience qu'ils ont su démontrer dans leur travail m'ont grandement facilité la vie et m'ont permis de prendre un réel plaisir à présider les travaux du comité tout au long de l'année.

Le président,
Alexandre-Guy Côté

Territoire couvert par le régime de protection de l'environnement et du milieu social (chapitre 23 de la CBJNQ)



Introduction

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a pour mandat d'étudier et de surveiller l'application et l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social prévu au chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Le CCEK est également l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des villages nordiques ainsi que, s'il y a lieu, de la Nation naskapie de Kawawachikamach en ce qui concerne les lois et les règlements relatifs au régime de protection de l'environnement et du milieu social sur le territoire couvert par la CBJNQ situé au nord du 55^e parallèle. L'un de ses principaux rôles est de surveiller les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social et, au besoin, de formuler des recommandations en vue d'y apporter des améliorations. Enfin, le CCEK s'assure que toutes les lois, toutes les politiques et tous les règlements applicables dans la région sont conformes aux dispositions du chapitre 23 de la CBJNQ.



Photo: Mary A. Pillurttut

Le Plan d'action 2015-2020 du CCEK prévoit trois principales orientations stratégiques et des objectifs connexes qui orientent la réalisation du mandat de l'organisme. Afin que soient respectés les intentions et les engagements des parties à la CBJNQ, le Plan d'action prévoit des mesures spécifiques pour chacun des enjeux prioritaires en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik. Tenant compte des exigences du contexte politique et des ressources disponibles, le Plan d'action reflète l'importance qu'accorde le CCEK au développement durable, au maintien de la biodiversité, à une réponse appropriée aux changements climatiques et à la qualité de vie des résidents du Nunavik. Il est possible de consulter le Plan d'action en ligne à l'adresse suivante : <https://keac-ccek.ca/fr/a-propos/plan-daction-quinquennal-2015-2020/>.

En 2018–2019, le CCEK a continué d'étudier les divers enjeux découlant de la révision de lois et de politiques en matière d'environnement et de formuler des commentaires aux gouvernements à ce sujet. Cette année encore, le CCEK a aussi porté une attention particulière aux demandes d'assistance technique de l'ARK, des villages nordiques et de la Nation naskapie de Kawawachikamach.



Photo: Sylvie Létourneau

Résumé des activités réalisées en 2018-2019

Modifications législatives

En 2018-2019, le CCEK a eu l'occasion à plusieurs reprises de fournir des avis et des commentaires dans le cadre de la révision d'importantes lois environnementales provinciales et fédérales. À l'échelle régionale, le CCEK a poursuivi ses efforts en vue de favoriser une bonne compréhension par les résidents et les organismes de la région des processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social applicables en plus d'encourager leur participation aux consultations publiques qui en découlent. Même si la révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ a peu progressé cette année, le CCEK a aussi continué de réitérer aux autorités concernées qu'il était fermement convaincu que cette révision était toujours nécessaire afin d'assurer une saine évolution du régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik pour les années à venir. Enfin, le CCEK a continué à se pencher sur la manière dont est réalisée l'analyse des impacts sociaux des projets de développement soumis aux processus d'évaluation environnementale applicables dans la région.



Gouvernement provincial

Loi sur la qualité de l'environnement

Depuis l'adoption du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert, le CCEK a continuellement suivi l'état d'avancement des nouveaux règlements de mise en œuvre de cette nouvelle loi, tout particulièrement les processus d'autorisation des projets de développement.

En 2018, le CCEK a formulé des commentaires au sujet de certains projets de règlement découlant de l'adoption du projet de loi n° 102, notamment en ce qui concerne les listes élaborées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) des activités pouvant faire l'objet d'une déclaration de conformité et de celles pouvant être soustraites à l'autorisation du ministre.

Le CCEK a d'ailleurs suivi de près la création du nouveau registre public des projets soumis au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik. Lors de la 158^e réunion du CCEK, les membres ont aussi pu assister à une présentation sur le processus d'évaluation environnementale stratégique du gouvernement du Québec.

Projet de règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques

À la 156^e réunion du CCEK, les membres ont assisté à une présentation du MELCC concernant le projet de règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques qui a été déposé suivant l'adoption en 2017 de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. Même si ce projet de règlement ne s'applique pas encore au Nunavik, le CCEK a souligné l'importance que les milieux humides et hydriques de la région reçoivent le même niveau de protection que ceux des autres régions du Québec. Le MELCC s'est dit prêt à examiner la possibilité d'élaborer un régime similaire pour le territoire couvert par la CBJNQ.

Gouvernement fédéral

Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

En avril 2018, le CCEK a soumis des commentaires à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Catherine McKenna, concernant le nouveau système fédéral d'évaluation des répercussions environnementales et sociales et la réglementation afférente dans le cadre du projet de loi C-69. Dans sa lettre, le CCEK a salué l'initiative du gouvernement fédéral d'intégrer les préoccupations et les connaissances traditionnelles des Autochtones dans le processus d'évaluation tout en réitérant ses préoccupations à l'égard de la multiplication des processus d'évaluation environnementale au Nunavik. Lors de la 159^e réunion du CCEK, les membres ont assisté à une présentation portant sur des éléments importants des phases initiales de planification et de participation communautaire dans le cadre des consultations fédérales, incluant la création d'un comité consultatif autochtone pour favoriser la participation des peuples autochtones à la mise en œuvre de la législation fédérale. La présentation a aussi donné lieu à une discussion sur la multiplication des processus d'évaluation au Nunavik et sur la possibilité de procéder, le cas échéant, à la substitution du processus prévu dans la nouvelle loi fédérale sur l'évaluation environnementale par le processus fédéral prévu dans la CBJNQ.

Matières résiduelles et dangereuses

Bien que des progrès aient été réalisés ces dernières années au Nunavik en matière de réduction des déchets, de recyclage et de gestion des matières résiduelles, les villages nordiques n'ont toujours pas accès aux mêmes ressources que les autres municipalités du Québec dans ce domaine. Le CCEK a donc continué cette année à solliciter un soutien accru des gouvernements provincial et fédéral pour la région. En 2018-2019, le CCEK a aussi correspondu avec le MELCC au sujet de la mise en œuvre du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises au Nunavik, de la caractérisation de sites de la ligne de stations radars Mid-Canada et de l'élaboration de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik

Le CCEK est membre du Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik qui . Le Groupe de travail est dirigé par le MELCC et a pour mandat de faciliter les échanges entre les divers intervenants participant à la gestion des matières résiduelles au Nunavik. En 2018-2019, le Groupe de travail a établi une liste des questions prioritaires en matière de gestion des matières résiduelles et a proposé des pistes de solution. Le CCEK est d'avis qu'il s'agit d'une étape importante en vue de mettre véritablement en œuvre le Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik.

Recyclage des canettes d'aluminium

Le CCEK a poursuivi ses efforts en vue d'encourager le recyclage des canettes d'aluminium au Nunavik. En avril 2018, il a distribué à cet effet des affiches d'information sur le recyclage des canettes d'aluminium aux municipalités, aux organismes et aux détaillants de la région. Le CCEK a continué cette année à communiquer régulièrement avec RECYC-QUÉBEC et les détaillants concernant le respect de la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique et à appuyer l'installation de compacteurs de canettes dans les magasins locaux.

Exclusion des Inuits du Québec des programmes de financement fédéraux liés à l'environnement et destinés aux communautés autochtones et nordiques

En mars 2018, le CCEK a transmis une lettre à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), à Services aux Autochtones Canada et à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour souligner que, en raison du contexte administratif et politique unique du Nunavik, les villages nordiques et l'ARK sont souvent exclus des programmes de financement fédéraux liés à l'environnement et destinés aux communautés autochtones et nordiques. Le CCEK a, par exemple, soulevé que peu d'aspects du Plan de gestion des matières résiduelles du

Nunavik ont été mis en œuvre en raison d'un manque de ressources financières et du peu de soutien offert par les gouvernements provincial et fédéral. Dans sa réponse à la lettre du CCEK, RCAANC a reconnu être bien au fait de la situation. Le ministère souhaite rencontrer le CCEK afin de discuter du problème et de trouver des solutions.

Secteur minier

Le CCEK a poursuivi sa surveillance des activités et des politiques liées au secteur minier ayant des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik. En plus d'avoir assisté à une présentation sur le projet de réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik et à une autre présentation sur la position des résidents d'Aupaluk sur le développement minier à proximité de leur communauté, le personnel du CCEK a participé encore cette année au Colloque sur le développement minier au Nunavik qui a eu lieu à Kuujuaq.

Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier – MERN

En décembre 2017, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a distribué un document de travail intitulé Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier. En raison de l'absence de référence dans la Politique aux processus de consultation applicables en vertu de la CBJNQ et de la Loi sur la qualité de l'environnement, le CCEK a transmis une lettre au MERN en février 2018 pour demander des précisions sur son application au Nunavik. Dans sa lettre, le CCEK a également insisté pour que la Politique identifie les entités régionales à contacter si une consultation devait être organisée au Nunavik et a encouragé le MERN à améliorer les outils d'évaluation des consultations réalisées en amont des projets miniers. Dans l'année à venir, le CCEK va continuer à suivre l'état d'avancement des travaux en vue de l'adoption de cette politique tout comme pour la politique de consultation des communautés autochtones dans la gestion des autres ressources naturelles relevant du MERN.

Réhabilitation du site minier Asbestos Hill

La mine d'amiante Asbestos Hill, qui appartient à la Société Asbestos ltée, a été en exploitation de 1972 à 1984. Malgré les travaux de réhabilitation qui y ont été réalisés dans le passé, plusieurs communautés du Nunavik sont toujours préoccupées par la présence possible de contaminants aux environs du site minier. Lors de la 158^e réunion du CCEK, les membres ont pu exprimer à des représentants du MERN leurs préoccupations concernant les résidus miniers toujours présents sur le site et les répercussions sur l'environnement et le milieu social de l'exposition récente, causée par l'érosion, des résidus miniers et des matières résiduelles qui y ont été auparavant enfouis. Le CCEK a également insisté sur l'importance de prioriser l'évaluation du site minier Asbestos Hill et de l'inclure dans le projet de plan d'action du MERN visant la restauration d'anciennes mines d'amiante au Québec.

Aménagement et occupation du territoire

Bien que la responsabilité en matière de planification du développement régional incombe au gouvernement du Québec, le CCEK croit qu'il est important que les ministères concernés, les organismes nordiques et les résidents travaillent tous ensemble pour favoriser un développement durable des communautés et de la région. Afin d'atténuer les effets cumulatifs occasionnés par l'intensification des activités dans la région et de prévenir les dommages aux milieux naturel et social du Nunavik, le CCEK encourage depuis plusieurs années déjà l'aménagement harmonieux du territoire. En 2018-2019, le CCEK a d'ailleurs formulé des commentaires en ce sens au sujet de la politique de mobilité durable du ministère des Transports. Plus précisément, il a recommandé que la politique tienne compte du contexte unique du Nunavik, soit de l'isolement de la région, de l'éloignement des communautés, des coûts élevés du transport, de la croissance continue de la population et de la dépendance des villages nordiques au transport aérien.

Plan d'affectation du territoire public – MERN

En juin 2018, le CCEK a pris connaissance du document intitulé Pour un développement harmonieux et durable du territoire public – L'approche d'affectation du territoire public publié par le MERN. Le CCEK a accueilli favorablement les améliorations apportées par le ministère au document, dont les ajouts relatifs à l'acceptabilité sociale et à la consultation

du public. Le CCEK a néanmoins recommandé que, lors de l'élaboration d'un plan d'affectation du territoire public pour la région NordduQuébec, le MERN continue de consulter l'ARK de manière à tenir compte de l'utilisation du territoire faite par les Inuits et les Naskapis pour la pratique de leurs activités traditionnelles.

Politique sur les parcs nationaux du Québec – MFFP

Le CCEK a également pris connaissance de la Politique sur les parcs nationaux du Québec du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) qui vise à améliorer la gouvernance des parcs nationaux et à réaffirmer l'importance environnementale, sociale et économique qu'ils revêtent sur le territoire québécois. Dans ses recommandations, le CCEK a souligné que, bien que les questions liées à la conservation et à l'accessibilité aux parcs nationaux doivent être prises en considération, il est primordial de protéger et de maintenir les droits de chasse, de pêche et de piégeage des peuples autochtones de la région, lesquels sont définis dans la CBJNQ. Le CCEK a également souligné l'importance de maintenir une gouvernance transparente, tant de la part du gouvernement Québec que de l'ARK, organisme qui a aussi un rôle central à jouer dans ce domaine.

Aires protégées

Le CCEK a porté cette année une attention particulière aux limites des parcs et des aires protégées sur le territoire, notamment en ce qui concerne les activités minières potentielles situées à proximité des parcs et des aires protégées qui ne sont pas automatiquement soumises à une évaluation environnementale. Selon le CCEK, la présence d'un parc national à proximité de claims miniers devrait toujours inciter la direction des sociétés minières tout comme celle des parcs à faire preuve d'une vigilance accrue. En outre, le CCEK a réitéré être moins préoccupé par les activités d'exploitation minière, car elles sont automatiquement soumises à l'évaluation environnementale conformément au chapitre 23 de la CBJNQ et à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Conclusion

En 2018-2019, le CCEK a examiné et commenté plusieurs politiques, lois, règlements et projets fédéraux, provinciaux et régionaux susceptibles d'avoir des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social applicable dans la région. Cet exercice a permis aux membres et au personnel du CCEK de mettre à profit leurs connaissances, leur expertise et leur expérience pour permettre au CCEK d'assumer pleinement son mandat d'intermédiaire privilégié pour les questions touchant les résidents du Nunavik dans le respect du chapitre 23 de la CBJNQ.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités et de maintenir sa capacité à répondre aux nombreuses demandes qui lui sont adressées, le CCEK entend continuer à améliorer son efficacité et son fonctionnement interne en rencontrant annuellement les administrateurs provincial et fédéral de la CBJNQ, en embauchant du personnel additionnel, en procédant à la numérisation de ses archives, en invitant des représentants des communautés de la région et des gouvernements à assister à ses réunions, en assurant sa présence et sa participation à des événements liées aux questions environnementales et sociales au Nunavik et en élaborant un nouveau plan d'action pour la période 2020-2025.



Photo: Nancy Dea

Réunions

Réunions	Dates et lieux	Présence	Invités/Observateurs	Présentations
156 ^e	14 et 15 juin 2018 Le Monastère des Augustines, Québec	ARK : 1 Québec : 3 Canada : 3	V. Lephat, MELCC L. Blond, MELCC E. Harbor-Marsan, MERN C. Leblanc, MERN J.-P. Laniel, MELCC J. Fortin, UL B. Shaer, ECCC N. Côté, ECCC	Favoriser l'acceptabilité sociale des projets liés au secteur minier, MERN Position des résidents d'Aupaluk à l'égard du développement minier à proximité de leur communauté, UL Projet de règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques, MELCC Régime de compensation pour la collecte sélective des matières résiduelles, MELCC Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, ECCC
157 ^e	18, 19 et 20 septembre 2018 Centre d'interprétation du PNK, Kangisualujjuaq	ARK : 2 Québec : 3 Canada : 2	C. Munick, PNK	
158 ^e	5 et 6 décembre 2018 Domaine Cataract, Québec	ARK : 3 Québec : 3 Canada : 3	T. Hubbard, ACEE A.-M. Gaudet, ACEE P. Beauchesne, MELCC C. Bernard, MERN B. St-Pierre, MERN K. Dallaire, MERN H. Iraca, MELCC M. Blais, SPN G. Gangbazo, MELCC S. Marmen, MELCC	Évaluation environnementale stratégique dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement, MELCC Projet pilote de transformation des déchets en énergie à Kuujjuaq, SPN
159 ^e	13, 14 et 15 mars 2019 Bureaux de l'ARK, Kuujjuaq	ARK : 3 Québec : 3 Canada : 1	V. Gilbert, ARK G. Haarisma, ECCC L. Sweeny, ECCC A. Gardner, ARK S. Bleau, Ouranos M. Chabot, ACEE S. Winger, ACEE K. Carmen, ACEE M. Mills, SCF E. Rioux-Paquette, ARK	Population de caribous migrateurs de l'Est, SCF Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022, ECCC Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, ECCC Initiatives de recherche sur les changements climatiques au Nunavik, Ouranos et ARK Surveillance environnementale dans les parcs au Nunavik, ARK

Composition

Membres nommés par l'ARK

Michael Barrett (nommé en 1980) : directeur associé du Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs, ARK

Laina Grey (nommée en 2016) : coordonnatrice du soutien en milieu scolaire, Secteur de l'éducation des adultes, Kativik Ilisarniliriniq

Mary A. Pilurttuut (nommée en 2017) : directrice, parc national des Pingualuit, ARK

Membres nommés par le gouvernement du Québec

Paule Halley (nommée en 1999) : professeure de droit, Université Laval

Sylvie Létourneau (nommée en 2006) : poste, Direction de l'expertise en biodiversité, MELCC

Julie Samson (nommée en 2013) : coordonnatrice aux consultations autochtones, Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique, MELCC

Membres nommés par le gouvernement du Canada

Alexandre-Guy Côté (nommé en 2016) : conseiller en affaires autochtones, Direction générale régionale de l'Atlantique et du Québec, ECCC

Catherine Lapeyrie (nommée en 2017) : coordonnatrice de la mise en œuvre, équipe du Québec, RCAANC

Jean-Yves Savaria, directeur général régional associé, région du Québec, Pêches et Océans Canada

Secrétariat

Benjamin Patenaude (en poste depuis 2013) : secrétaire exécutif

Nancy Dea (en poste depuis 2005) : analyste en environnement

Budget de fonctionnement

Le CCEK est financé à parts égales par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Selon l'Entente administrative concernant le maintien et le fonctionnement du secrétariat du CCEK signée en 2005 par le MELCC et le CCEK, le MELCC doit acheminer au CCEK, en avril de chaque année, la subvention annuelle qui inclut les montants fournis par les gouvernements provincial et fédéral.



Photo: Nancy Dea

États financiers¹

Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

	ANNEXE A	
	2019	2018
	\$	\$
CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	160,286	111,873
Services de comptabilités	19,237	15,429
Publicité, guides, affiches	6,051	11,621
Frais de consultation	5,732	32,146
Frais de locations	27,000	29,372
Assurances	3,498	3,433
Location de bureaux et locaux	17,766	18,314
Permis, licences et enregistrements	2,513	751
Télécommunications	4,208	5,510
Autres	451	922
	246,742	229,371
	ANNEXE B	
	2019	2018
	\$	\$
FRAIS DE RÉUNION ANNUELLE		
Rapport annuel	7,102	7,093
Frais de repas	1,689	954
Traduction	20,619	29,822
Frais de voyages et d'hébergement	32,152	55,917
	61,562	93,766

¹ Le rapport de vérification produit par la firme Raymond Chabot Grant Thornton peut être consulté au bureau du secrétariat du CCEK.





Table of Contents

List of Abbreviations	32
Message from the Chairperson	33
Territory Covered by the Environmental and Social Protection Regime (Section 23 of the JBNQA)	34
Introduction	35
Summary of 2018–2019 Activities	36
Legislative Amendments	36
Provincial	36
Environment Quality Act	36
Draft Regulation respecting Compensation for Adverse Effects on Wetlands and Bodies of Water	36
Federal	37
Bill C-69, Act to Enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to AMEND the Navigation Protection Act and to Make Consequential Amendments to Other Acts.....	37
Residual and Hazardous Materials.....	37
Nunavik Residual Materials Management Working Group	37
Aluminium Beverage Can Recycling	37
Exclusion of Québec Inuit from Federal Funding Programs related to the Environment for Indigenous and Northern Communities	37
Mining Sector	38
Aboriginal Community Consultation Policy specific to the Mining Sector – MERN.....	38
Rehabilitation of the Asbestos Hill Mine Site.....	38
Land Planning and Occupancy.....	38
Public Land Use Plan – MERN	38
Policy for Québec National Parks – MFFP	39
Protected Areas.....	39
Conclusion.....	39
Secretariat	40
Meetings	40
KEAC Composition	41
Operating Budget.....	41

List of Abbreviations

CEAA	Canadian Environmental Assessment Agency
CIRNA	Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs
CWS	Canadian Wildlife Service
ECCC	Environment and Climate Change Canada
JBNQA	James Bay and Northern Québec Agreement
KEAC	Kativik Environmental Advisory Committee
KRG	Kativik Regional Government
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (environment and the fight against climate change)
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (energy and natural resources)
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (forests, wildlife and parks)
PNK	Parc national Kuururjuaq
SPN	Société du Plan Nord
UL	Université Laval

Message from the Chairperson

Another busy year has ended for the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC). From the vantage point of the position of chairperson, which I had the honour of holding this year, I was able to observe the full extent of the work accomplished by the members and staff of the KEAC. Through their hard work and dedication in 2018–2019, the focus that has been placed by the KEAC for close to 40 years on the environmental and social protection regime established under Section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA) was maintained by the entire team with thoroughness and energy. I believe that the contents of this report are a striking example of this.

In 2018–2019, the KEAC again closely monitored major changes being planned by the governments of Québec and Canada to their respective environmental assessment regimes. In its briefs and discussions with concerned officials regarding new legislative and regulatory tools for future impact assessment, the KEAC reiterated the need to always be mindful of the fragile nature of northern ecosystems and the primacy of the JBNQA regime.

As well, the KEAC has launched an ambitious analysis project on the social impacts of development projects subject to the environmental assessment procedures applicable in Nunavik. The project is being conducted in collaboration with the Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (international francophone environmental assessment secretariat, SIFÉE).

This year, the KEAC continued to focus considerable efforts on vital regional environmental issues, including residual materials management, mining development, Québec National Parks and land use planning.

Finally, a good deal of work was done over the past few months to consolidate the human and financial resources of the KEAC in order to manage the KEAC's steadily increasing workload.

The KEAC would not be as productive as it is without the fascinating encounters and lively discussions generated through its regular meetings. In this respect, I would especially like to recognize and thank the staff of the Kuururjuaq National Park and the Qarmaapik Family House in Kangiqsualujjuaq for their warm welcome during the KEAC's 157th meeting held in their community in September 2018. I would also like to thank the representatives of the Kativik Regional Government and Nunavik Parks for their involvement in the KEAC's 159th meeting in Kuujjuaq in March 2019. The participation of these individuals and everyone else who attended our meetings throughout the year was essential for the KEAC to fulfil its mandate properly.

This year, Jean-Yves Savaria, a member appointed by the federal government, resigned from the KEAC after three years of service. On behalf of the other members, staff and myself personally, I want to sincerely thank Jean-Yves for his contributions to the KEAC. We all wish him the best of luck in his future endeavours.

Finally, I would like to mention the outstanding work of our executive secretary, Benjamin Patenaude, and environmental analyst, Nancy Dea. Their professionalism and patience made my duties much easier over the course of the entire year and allowed me to take real pleasure in my role as chairperson.

Alexandre-Guy Côté
Chairperson

Territory Covered by the Environmental and Social Protection Regime (Section 23 of the JBNQA)



Introduction

The Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) has a mandate to study and oversee the administration and management of the environmental and social protection regime established under Section 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA). The KEAC is also the preferential and official forum for the governments of Canada and Québec, the Kativik Regional Government (KRG), the northern villages and, when applicable, the Naskapi Nation of Kawawachikamach regarding laws and regulations related to the environmental and social protection regime for the territory covered under the JBNQA north of the 55th parallel. One of the key roles of the KEAC is to oversee the environmental and social impact assessment and review procedures and, as required, make recommendations to improve them. Finally, the KEAC ensures that all laws, policies and regulations applicable in the region are compatible with the provisions of Section 23 of the JBNQA.



Photo: Mary A. Pillurtuut

The KEAC's 2015–2020 Action Plan contains three main strategic orientations and related objectives to help the KEAC fulfil its mandate. In order to ensure compliance with the intentions and commitments of the parties to the JBNQA, the Action Plan sets out specific measures for each of the priority environmental and social protection issues in Nunavik identified by the KEAC. Taking into account the political context and available resources, the Action Plan reflects the importance attached by the KEAC to sustainable development, the safeguard of biodiversity, an appropriate response to climate change and the quality of life of residents in Nunavik. The Action Plan may be consulted online at <http://keac-ccek.ca/en/action-plan>.

In 2018–2019, the KEAC continued to study various issues arising from the revision of environmental legislation and policies and to provide related feedback to the governments. Again this year, the KEAC paid specific attention to requests for technical assistance from the KRG, the northern villages and the Naskapi Nation of Kawawachikamach.



Photo: Sylvie Létourneau

Summary of 2018–2019 Activities

Legislative Amendments

In 2018–2019, the KEAC had several opportunities to provide opinions and feedback during the revision of major provincial and federal environmental legislation. At the regional level, the KEAC continued to foster clear understanding of applicable environmental and social impact assessment and review procedures among the region's residents and organizations, as well as encouraging their participation in related public consultations. Even though revision of the schedules of Section 23 of the JBNQA did not progress significantly this year, the KEAC also continued to reiterate to concerned officials that it is strongly convinced the revision remains necessary to ensure the sound development of the environmental and social protection regime in Nunavik for years to come. Finally, the KEAC continued to study how social impact analysis is conducted for development projects subject to environmental assessment procedures applicable in the region.



Photo: Mary A. Pilurtuut

Provincial

Environment Quality Act

Since the adoption of Bill 102, An Act to Amend the Environment Quality Act to Modernize the Environmental Authorization Scheme and to Amend Other Legislative Provisions, in Particular to Reform the Governance of the Green Fund, the KEAC has continuously monitored the development of the new regulations implementing the Act, specifically regarding the authorization procedure for development projects.

In 2018, the KEAC provided feedback on various draft regulations stemming from the adoption of Bill 102, in particular regarding the lists prepared by the Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (environment and the fight against climate change, MELCC) for activities eligible for declarations of compliance and activities exempt from ministerial authorizations.

The KEAC also closely monitored the creation of the new public registry for projects subject to the environmental and social impact assessment and review procedure in Nunavik. At their 158th meeting, KEAC members received a presentation on the strategic environmental assessment process of the Québec government.

Draft Regulation respecting Compensation for Adverse Effects on Wetlands and Bodies of Water

At their 156th meeting, KEAC members received a presentation from the MELCC on the draft Regulation respecting Compensation for Adverse Effects on Wetlands and Bodies of Water tabled further to the adoption in 2017 of the Act respecting the Conservation of Wetlands and Bodies of Water. Although the draft regulation does not yet apply in Nunavik, the KEAC underscored the importance of extending the same level of protection to the wetlands and bodies of water in the region as provided by the draft regulation for the other regions of Québec. The MELCC has expressed openness to studying the possibility of developing a similar regime for the territory covered under the JBNQA.

Federal

Bill C-69, Act to Enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to Amend the Navigation Protection Act and to Make Consequential Amendments to Other Acts

In April 2018, the KEAC submitted feedback to the Minister of Environment and Climate Change Canada, the Honourable Catherine McKenna, concerning the new federal environmental and social impact assessment system and related regulations under Bill C-69. In their letter, KEAC members recognized the federal government initiative to integrate Indigenous concerns and traditional knowledge into the assessment procedure, but reiterated their concerns regarding the multiplication of environmental assessment procedures in Nunavik. At the 159th meeting of the KEAC, the members received a presentation on highlights of the early planning and community participation phases of federal consultations including the creation of an Indigenous advisory committee to promote the participation of Indigenous peoples in the implementation of the federal legislation. The presentation also led to a discussion on the multiplication of assessment procedures in Nunavik and the possibility of substituting, when applicable, the procedure under the new federal act concerning environmental assessment with the federal procedure under the JBNQA.

Residual and Hazardous Materials

Although progress has been made in recent years regarding waste reduction, recycling and the management of residual materials, the northern villages still do not have access to the same level of resources as other Québec municipalities. The KEAC therefore continued this year to solicit greater support for the region from the provincial and federal governments. In 2018–2019, the KEAC also corresponded with the MELCC regarding the implementation of the Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Products by Enterprises in Nunavik, the characterization of the Mid-Canada Line radar sites and the development of the new Québec Residual Materials Management Policy.

Nunavik Residual Materials Management Working Group

The KEAC is a member of the Nunavik Residual Materials Management Working Group which. It is led by the MELCC and has a mandate to facilitate discussion between the various stakeholders involved in the management of residual materials in Nunavik. In 2018–2019, the working group established a list of priority residual materials management issues and proposed tentative solutions. The KEAC feels that this is an important step towards realizing the initiatives set out in the Nunavik Residual Materials Management Plan.

Aluminium Beverage Can Recycling

The KEAC pursued efforts to encourage aluminum beverage can recycling in Nunavik. In April 2018, it distributed related information posters to municipalities, organizations and retailers in the region. Again this year, the KEAC also maintained regular contact with RECYC-QUÉBEC and retailers regarding compliance with the Regulation respecting the Sale and Distribution of Beer and Soft Drinks in Non-Returnable Containers and the installation of can compactors in local stores.

Exclusion of Québec Inuit from Federal Funding Programs related to the Environment for Indigenous and Northern Communities

In March 2018 the KEAC transmitted a letter to Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada (CIRNA), Indigenous Services Canada, and Environment and Climate Change Canada stating that, due to Nunavik's unique administrative and political context, the northern villages and the KRG are often excluded from federal funding programs related to the environment for Indigenous and northern communities. The KEAC pointed out, by way of example, that few elements of the Nunavik Residual Materials Management Plan have been implemented due to a lack of financial resources and limited support from both the provincial and federal governments. In its response, CIRNA

noted that it is aware of the problem. The federal-government department would next like to meet with the KEAC to discuss the issue and find solutions.

Mining Sector

The KEAC continued to monitor mining-related activities and policies with impacts on the environmental and social protection regime in Nunavik. In addition to receiving a presentation on the rehabilitation project for abandoned mineral exploration sites in Nunavik and another presentation on the position of Aupaluk residents regarding mining development near their community, KEAC staff attended the Nunavik Mining Workshop in Kuujuaq again this year.

Aboriginal Community Consultation Policy specific to the Mining Sector – MERN

In December 2017, the Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (energy and natural resources, MERN) distributed a working document entitled Aboriginal Community Consultation Policy specific to the Mining Sector. As the Policy did not refer to the consultation procedures applicable under the JBNQA and the Environment Quality Act, the KEAC transmitted a letter to the MERN in February 2018 requesting clarifications on its application in Nunavik. In its letter, the KEAC urged that the Policy identify the regional bodies to be contacted for any consultation contemplated in Nunavik and encouraged the MERN to enhance the assessment tools for consultations conducted upstream of mining projects. In the year to come, the KEAC will continue to monitor progress on work to adopt this policy along with the policy concerning Aboriginal community consultations regarding the management of other natural resources under MERN jurisdiction.

Rehabilitation of the Asbestos Hill Mine Site

The Asbestos Hill mine site, which is owned by Asbestos Corporation Ltd., was operated between 1972 and 1984. Despite rehabilitation work carried out in past years, several Nunavik communities remain concerned about the level possible of contamination at the site. At their 158th meeting, KEAC members told MERN representatives about their concerns regarding the environmental and social impacts of the mine tailings remaining at the site and recent exposure due to erosion of previously buried mine tailings and residual materials. The KEAC also urged that priority be given to the assessment of the Asbestos Hill mine site and that it be included in the MERN's draft action plan regarding the restoration of former asbestos mines in Québec.

Land Planning and Occupancy

Even though responsibility for regional development planning is held by the Québec government, the KEAC believes it is important for concerned government departments, northern organizations and residents to all work together to foster sustainable community and regional development. In order to mitigate the cumulative effects of intensifying activities in the region and to preclude harm to the natural and social environments of Nunavik, the KEAC has for several years been encouraging harmonious land use planning. In 2018–2019, the KEAC provided related feedback on the sustainable mobility policy prepared by the Ministère des Transports (transportation). More specifically, it recommended that the policy take into account Nunavik's distinct characteristics: the region's isolation, the remoteness of its communities, high transportation costs, steady population growth and the dependence of the northern villages on air travel.

Public Land Use Plan – MERN

In June 2018, the KEAC reviewed the document entitled *Pour un développement harmonieux et durable du territoire public – L'approche d'affectation du territoire public* published by the MERN. The KEAC welcomed the improvements made to the document by the MERN, including additions regarding social acceptability and public consultation, but

also recommended that, when the time comes to develop a public land use plan for the Nord-du-Québec region, the MERN should continue to consult the KRG so that use of the territory by Inuit and Naskapi for their traditional activities is properly taken into account.

Policy for Québec National Parks – MFFP

The KEAC also reviewed the Policy for Québec National Parks prepared by the Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (forests, wildlife and parks, MFFP), which aims to improve the governance of Québec national parks and to reaffirm their important environmental, social and economic role in Québec. Among its recommendations, the KEAC stressed that, although national park conservation and accessibility issues must be taken into consideration, it is paramount to protect and maintain the hunting, fishing and trapping rights of the region's Aboriginal peoples defined in the JBNQA. It moreover emphasized the importance of continued transparent governance on the part of both the Québec government and the KRG which has a key role to play in this field of activity.



Photo: Nancy Dea

Protected Areas

The KEAC focused special attention this year on park and protected area boundaries in the region, in particular in relation to nearby mineral exploration activities that are not automatically subject to environmental assessment. According to the KEAC, the presence of a national park next to any mining claim should always incite mining companies and the park's management to demonstrate increased vigilance. As well, the KEAC reiterated that it was less concerned regarding actual mining activities because they are automatically subject to environmental assessment pursuant to the Section 23 of the JBNQA and the Environment Quality Act.

Conclusion

In 2018–2019, the KEAC reviewed and provided feedback on several federal, provincial and regional policies, acts, regulations and projects likely to affect the environmental and social protection regime applicable in the region. These exercises provided an opportunity for KEAC members and staff to apply their knowledge, expertise and experience and for the KEAC to fulfil its mandate as the preferential forum for issues affecting Nunavik residents pursuant to Section 23 of the JBNQA.

In order to meet its responsibilities and maintain its capacity to respond to the many issues referred to it, the KEAC intends to continue striving towards efficiencies and improved internal operations through annual meetings with the provincial and federal administrators of the JBNQA, the hiring of more staff, the digital archiving of its records, meetings with community and government representatives, participation in events relating to environmental and social issues in Nunavik, and the development of a new action plan for 2020–2025.

Meetings

Meeting	Date and location	Attendance	Guests/Observers	Presentations
156 th	June 14–15, 2018 Le Monastère des Augustines, Quebec City	KRG: 1 Québec: 3 Canada: 3	V. Lephart, MELCC L. Blond, MELCC E. Harbor-Marsan, MERN C. Leblanc, MERN J.-P. Laniel, MELCC J. Fortin, UL B. Shaer, ECCCC N. Côté, ECCCC	Fostering social acceptability for projects related to the mining sector, MERN Position of Aupaluk residents towards mining development in their community, UL Draft Regulation on Compensation for Adverse Effects on to Wetlands and Bodies of Water, MELCC Compensation scheme for selective collection of residual materials, MELCC Federal Contaminated Sites Action Plan, ECCC
157 th	September 18–20, 2018 PNK interpretation centre, Kangiqsualujjuaq	KRG: 2 Québec: 3 Canada: 2	C. Munick, PNK	
158 th	December 5–6, 2018 Domaine Cataract, Quebec City	KRG: 3 Québec: 3 Canada: 3	T. Hubbard, CEAA A.-M. Gaudet, CEAA P. Beauchesne, MELCC C. Bernard, MERN B. St-Pierre, MERN K. Dallaire, MERN H. Iraca, MELCC M. Blais, SPN G. Gangbazo, MELCC S. Marmen, MELCC	Strategic environmental assessment under the Environment Quality Act, MELCC Waste-to-energy pilot project in Kuujuaq, SPN
159 th	March 13-15, 2019 KRG offices, Kuujuaq	KRG: 3 Québec: 3 Canada: 1	V. Gilbert, KRG G. Haarisma, ECCC L. Sweeny, ECCC A. Gardner, KRG S. Bleau, Ouranus M. Chabot, CEAA S. Winger, CEAA K. Carmen, CEAA M. Mills, CWS E. Rioux-Paquette, KRG	Eastern migratory caribou population, CWS Federal Sustainable Development Strategy 2019–2022, ECCC Bill C-69: Act to Enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to Amend the Navigation Protection Act, and to Make Consequential Amendments to Other Acts, ECCC Climate change research initiatives in Nunavik, Ouranus and KRG Environmental monitoring in Nunavik Parks, KRG

KEAC Composition

Members appointed by the KRG

Michael Barrett (appointed in 1980): Associate Director, Renewable Resources, Environment, Lands and Parks Department, KRG

Laina Grey (appointed in 2016): Coordinator of School Support, Adult Education Sector, Kativik Ilisarniliriniq

Mary A. Pilurttuut (appointed in 2017), Director, Parc national des Pingualuit, KRG

Members appointed by the Gouvernement du Québec

Paule Halley (appointed in 1999): Professor of Law, Université Laval

Sylvie Létourneau (appointed in 2006): Biodiversity Expertise Branch, MELCC

Julie Samson (appointed in 2013): Coordinator for Aboriginal Consultations, Environmental and Strategic Assessment Branch, MELCC

Members appointed by the Government of Canada

Alexandre-Guy Côté (appointed in 2016): Indigenous Affairs Advisor, Atlantic and Québec Regions Branch, ECCC

Catherine Lapeyrie (appointed in 2017): Implementation Coordinator, Québec Team, CIRNA

Jean-Yves Savaria (appointed in 2015): Associate Regional Director General, Québec Region, Department of Fisheries and Oceans

Secretariat

Benjamin Patenaude (since 2013): Executive Secretary

Nancy Dea (since 2005): Environmental Analyst

Operating Budget

The KEAC is subsidized equally by the governments of Québec and Canada. According to an administrative agreement concerning the maintenance and operation of the KEAC secretariat, signed by the MELCC and the KEAC in 2005, the MELCC must transmit the annual subsidy (which is to say the amounts provided by the provincial and federal governments) to the KEAC in April every year.



Photo: Nancy Dea

Financial Statement¹

April 1, 2018, to March 31, 2019

SCHEDULE A		
	2019	2018
	\$	\$
OPERATING AND ADMINISTRATIVE EXPENSES		
Salaries and fringe benefits	160,286	111,873
Accounting services	19,237	15,429
Publications, guides and posters	6,051	11,621
Consulting fees	5,732	32,146
Housing rental	27,000	29,372
Insurance	3,498	3,433
Office and space rental	17,766	18,314
Permits, licences and registrations	2,513	751
Telecommunications	4,208	5,510
Other	451	922
	246,742	229,371
SCHEDULE B		
	2019	2018
	\$	\$
ANNUAL GENERAL MEETING		
Annual Report	7,102	7,093
Food	1,689	954
Translation services	20,619	29,822
Travel and accommodations	32,152	55,917
	61,562	93,766

¹ The auditors' report prepared by Raymond Chabot Grant Thornton may be consulted at the office of the KEAC secretariat.

